

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Département de Meurthe-et-Moselle
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	A26070004
Date de mise en ligne :	Le jeudi 26 février 2026 à 15:20:01
Date de clôture :	Le lundi 30 mars 2026 à 16:00:00
Titre :	Mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des menuiseries extérieures, et installation de systèmes d'occultations solaires aux collèges de Pulnoy, Jarny Aragon et Nancy Guynemer
Descriptif :	Le Département de Meurthe-et-Moselle a décidé de développer une stratégie climat / énergie dans le cadre plus général de sa Politique Collèges Nouvelles Générations (PCNG)

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 3 Posée le 06/03/2026 à 12:24:01

Bonjour,

Les bureaux d'études sont soumis à une exclusivité?

Répondue le 11/03/2026 à 15:54:10

Bonjour,

Comme indiqué dans le Règlement de Consultation, un même bureau d'étude ne pourra être co-traitant que dans une équipe distincte au maximum.

Cordialement,

Le service de la Commande Publique

Question n° 2 Posée le 06/03/2026 à 10:16:43

Bonjour,

Au vu des missions demandées, est-ce qu'un architecte inscrit à l'ordre est obligatoire ?

Cordialement,

Répondue le 06/03/2026 à 11:24:33

Bonjour,

Comme indiqué dans le Règlement de Consultation :

La maîtrise d'œuvre sera composée d'un architecte accompagné d'un ou plusieurs bureaux d'études organisée en cotraitance ou sous-traitance intégrant obligatoirement les compétences suivantes :

- une compétence structure ;

- une compétence fluide (CVC et électricité) ;
- Une compétence thermique ;
- une compétence économie de la construction
- une compétence ordonnancement pilotage et coordination
- une compétence amiante.

Concernant la compétence en matière d'architecture, celle-ci sera exercée par toute personne satisfaisant aux obligations de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Cordialement,

Le service de la Commande Publique

Question n° 1

Posée le 04/03/2026 à 11:20:55

Bonjour,

Afin de vous apporter une réponse de qualité, serait-il possible d'avoir un report de la date de remise de l'offre ?

Cordialement,

Répondue le 06/03/2026 à 11:22:24

Bonjour,

Au regard du calendrier particulièrement contraint de cette procédure, nous ne pouvons pas donner suite à votre demande et reporter la date limite de remise des offres.

Cordialement,

Le service de la Commande Publique
